



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

Membres en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 13 octobre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 20 octobre 2022, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Pauline DONNA - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2022 - 39
ATTRIBUTION SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention reçue.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subvention 2022
AGARPIF	100€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 octobre 2022, et de la publication le 21 octobre 2022.



Le Maire,
Michel NARDIN